



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-SEPTIÈME SESSION

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU SECRÉTARIAT DE LA CIPV POUR 2023

POINT 16.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

1. Introduction

- [1] En 2014, la recommandation n° 1 de l'évaluation relative au renforcement du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) indiquait ce qui suit: «Il faut élaborer un plan de travail et budget annuel pour le secrétariat, qui sera approuvé par le Bureau et qui devra contenir des objectifs clairs et réalisables, détailler autant que possible les activités et recenser les ressources humaines et financières nécessaires [...]».
- [2] Depuis, le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et le Comité financier de la CIPV élaborent avec le secrétariat de la CIPV des budgets annuels qui doivent être présentés à la CMP.
- [3] Le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2023, qui figure à l'appendice 1 du présent document, est en cours d'élaboration depuis juillet 2022 et a fait l'objet de nombreuses révisions avant d'atteindre sa forme actuelle. Le Bureau de la CMP a approuvé les dernières révisions en décembre 2022.

2. Principaux résultats et produits

- [4] Le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV englobe toutes les activités de base (appendice 1). Il est lié au Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, dans lequel chaque équipe du secrétariat est chargée de certaines composantes du Programme de développement de la CIPV (appendice 1). Le résultat global de l'exécution du Plan de travail et budget pour 2023 devrait faire avancer la mission de la CIPV et contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la protection de la sécurité alimentaire et de l'environnement, tout en facilitant le commerce. On trouvera ci-après le plan de travail et les produits qui correspondent à chaque équipe du secrétariat.

3. Gouvernance de la CIPV et Équipe chargée de l'intégration et de l'appui

3.1 Contexte

- [5] L'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui au sein du secrétariat de la CIPV est responsable de l'un des trois domaines d'activité de base définis dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, à savoir la communication et la coopération internationale (partenariats). Il lui incombe également de piloter les activités du secrétariat consacrées à deux composantes du Programme de développement de la CIPV, à savoir, d'une part, les activités relatives à l'évaluation et à la gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux et, d'autre part, celles ayant trait à la coordination, à l'échelle mondiale, des recherches dans le domaine phytosanitaire.
- [6] L'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui entend exécuter les tâches et les activités définies dans son plan de travail 2023 à l'appui de la mission de la CIPV qui consiste à «protéger les ressources végétales mondiales et faciliter le commerce sans risque», dans le cadre des sept domaines principaux précisés ci-après.

3.2 Gouvernance et stratégie

- a) Coordination de la 17^e session de la CMP (ce qui inclut les activités de liaison avec la FAO et le Bureau de la CMP, les lettres d'invitation du Directeur général adressées aux Parties contractantes, la vérification des pouvoirs, la coordination de la documentation, la logistique et les activités de communication);
- b) Coordination de quatre réunions du Bureau de la CMP;
- c) Coordination de la réunion annuelle du Groupe de la planification stratégique;
- d) Coordination des réunions des groupes de réflexion de la CMP sur:
 - la mise en œuvre des composantes du Programme de développement contenu dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030;
 - le changement climatique et les enjeux phytosanitaires;
 - la communication;
- e) Coordination de la célébration de la Journée internationale de la santé des végétaux (12 mai 2023) et suite à donner à cette manifestation;
- f) Appui aux activités visant à populariser les nouvelles initiatives de la CIPV et suite à donner à ces activités.

3.3 Communication et promotion

- a) Coordination des activités de communication du secrétariat de la CIPV relatives notamment à la mise au point d'une nouvelle stratégie de communication par l'intermédiaire du Groupe de réflexion de la CMP;
- b) Coordination, avec la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP), de la célébration de la Journée internationale de la santé des végétaux et suite à donner à cette manifestation;
- c) Coordination du programme de publications de la CIPV (planification, élaboration – révision, mise en page, traduction et publication, entre autres – et promotion d'une centaine de publications chaque année);
- d) Coordination, révision et affichage en ligne des articles, annonces et appels de la CIPV;
- e) Coordination de la présence de la CIPV sur les réseaux sociaux, publication de messages et suivi, notamment en ce qui concerne les statistiques;
- f) Coordination du processus de mise en place d'un nouveau groupe de travail chargé de la communication de la CIPV ou d'un comité de coordination et organisation des webinaires de la CIPV.

3.4 Gestion de l'information

- a) Actualisation, suivi et maintenance du Portail phytosanitaire international (PPI) et des outils en ligne correspondants, y compris la migration vers de nouveaux serveurs et le travail de traduction dans les six langues de la FAO;
- b) Poursuite de la révision du PPI, compte tenu des conclusions de l'examen du Portail;
- c) Maintenance, actualisation et suivi du site web de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique;
- d) Suivi, maintenance et actualisation du Système de mise en ligne des observations et coordination des achats y afférents.

3.5 Partenariats

- a) Coordination des partenariats avec les partenaires extérieurs (système des Nations Unies, organisations intergouvernementales, instituts de recherche et universités, secteur privé), organisation d'initiatives conjointes et actualisation des coordonnées sur les pages du PPI;

- b) Participation aux réunions du comité consultatif d'Euphresco, de la «flotille de la communication sur la biodiversité», du comité directeur d'InforMEA et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);
- c) Coordination des relations avec la FAO (NSP, Bureau de la communication [OCC], Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies [PSU], Division de la transformation numérique et de l'informatique [CSI], etc.);
- d) Présentation à la CMP, à sa 17^e session (2023), d'une nouvelle proposition concernant le cadre de partenariat de la CIPV.

3.6 Activités du réseau de la CIPV

- a) Coordination et organisation de trois séances de la 35^e Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux;
- b) Coordination du comité d'organisation du secrétariat de la CIPV (à l'échelle mondiale) et organisation de sept ateliers régionaux de la CIPV;
- c) Coordination et organisation d'une réunion de fonctionnaires chargés de la santé des végétaux, sous l'égide de la CIPV.

3.7 Appui technique

- a) Aide en ce qui concerne les nouveaux ravageurs (CIPV) et les enjeux phytosanitaires (CIPV et FAO);
- b) Coordination et exécution d'un plan d'action contre les répercussions du changement climatique sur la santé des végétaux, par l'intermédiaire du Groupe de réflexion sur les effets du changement climatique sur la santé des végétaux, production de guides et sensibilisation.

3.8 Appui au secrétariat de la CIPV et gestion interne

- a) Coordination des réunions internes de la CIPV, selon les besoins;
- b) Coordination du travail des traducteurs et des graphistes de la CIPV;
- c) Coordination du groupe de travail de la CIPV chargé de la Journée internationale de la santé des végétaux et participation à l'équipe spéciale de NSP chargée du développement stratégique et de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, aux activités de communication et de promotion, et au comité de rédaction;
- d) Appui à l'examen régulier du Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2023;
- e) Soutien et coordination des ressources humaines de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui;
- f) Coordination, établissement et diffusion de l'historique mensuel des manifestations de la CIPV.

4. Plan de travail 2023 de l'Unité chargée de l'établissement des normes

(Présenté au Comité des normes, qui en a pris note, en novembre 2022)

4.1 Contexte

- [7] Le rôle principal de la CMP et du secrétariat de la CIPV actuellement est d'élaborer et d'adopter des normes, des recommandations, des protocoles de diagnostic et des traitements phytosanitaires. La FAO offre un espace neutre qui permet aux membres de négocier des instruments internationaux comme la CIPV. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) considère les normes de la CIPV comme des normes internationales de référence pour le commerce des produits végétaux.
- [8] Aux termes de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, les normes élaborées sous l'égide de la CIPV sont les seules normes internationales applicables en matière de santé des végétaux. Les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) sont adoptées par la

CMP et entrent en vigueur une fois que les pays introduisent les obligations correspondantes dans leur législation nationale. Les membres de l'OMC considèrent que les normes de la CIPV constituent la base des mesures phytosanitaires appliquées dans les échanges commerciaux.

- [9] Le Comité des normes de la CMP dirige les travaux d'élaboration de normes de la CIPV. Il bénéficie de l'appui de différents groupes techniques et groupes de travail d'experts, ainsi que du secrétariat de la CIPV.
- [10] L'Unité chargée de l'établissement des normes s'emploie à faciliter de manière efficace l'élaboration de normes internationales harmonisées grâce à un processus transparent et inclusif qui répond aux besoins des Parties contractantes.
- [11] On trouvera ci-après un résumé du plan de travail de l'Unité chargée de l'établissement des normes pour 2023. Des renseignements sur les membres de l'Unité et leurs principaux domaines d'activité sont disponibles sur le PPI¹.
- [12] Une première ébauche des activités envisagées pour 2023 est fournie à l'annexe 1 du projet de plan de travail de l'Unité. Un calendrier provisoire figure par ailleurs à l'annexe 2 de ce même document, qui a été présenté au Comité des normes en novembre 2022 et qui peut être consulté sur le PPI.
- [13] Outre l'appui apporté au Comité des normes et ses activités directes (documents de travail, appels, décisions prises par voie électronique et organisation de réunions, par exemple), l'Unité chargée de l'établissement des normes contribue aussi à l'ensemble de la gestion et des activités des groupes techniques de la CIPV, ainsi que du secrétariat de la CIPV par l'intermédiaire des équipes spéciales et des groupes de travail. Elle soutient également les autres organes subsidiaires de la CIPV tels que le Bureau de la CMP et le Groupe de la planification stratégique. Plus récemment, elle a été chargée de coordonner les activités liées à trois composantes du Programme de développement contenu dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030: 1) normes portant sur des marchandises ou des filières; 2) autorisation habilitant des entités à mener des actions phytosanitaires; 3) travail en réseau avec les laboratoires de diagnostic. Les membres de l'Unité représentent également le secrétariat de la CIPV lors des différentes réunions organisées par la FAO et divers partenaires.
- [14] Au vu du recul de la pandémie de covid-19 et du retour progressif à des réunions en présentiel, il est prévu qu'en 2023 les réunions ci-après se tiennent au siège de la FAO aux dates préalablement convenues, comme suit:
- **réunion de mai du Comité des normes**, du 8 au 12 mai 2023;
 - **réunion du Groupe de travail du Comité des normes (CN-7)**, du 15 au 19 mai 2023;
 - **réunion de novembre du Comité des normes**, du 13 au 17 novembre 2023.
- [15] Les réunions de 2023 des groupes de travail d'experts et des groupes techniques devraient également se dérouler en présentiel.
- [16] Il est prévu que deux projets de NIMP soient révisés dans le cadre de la réunion du CN-7 et de la réunion de novembre du Comité des normes. Les autres points de l'ordre du jour sur lesquels le Comité des normes pourrait se pencher sont la question de la longueur des réunions et les décisions qui doivent être prises par la CMP à sa 17^e session et par le Comité des normes. Il est prévu que les projets de NIMP et les documents ci-après soient présentés en 2023 pour adoption et en vue des périodes de consultation.

Projets présentés pour adoption par la CMP à sa 17^e session (2023):

- [17] Il est prévu que les NIMP suivantes soient présentées à la 17^e session de la CMP (mars 2023), pour adoption:
- Quatre projets de NIMP: Annexe à la NIMP 20: *Utilisation d'autorisations spécifiques d'importation* (2008-006); révision de la NIMP 18: *Exigences relatives à l'utilisation de*

¹ Présentation des membres de l'Unité chargée de l'établissement des normes (en décembre 2022): <https://www.ippc.int/en/publications/2463/> (en anglais).

l'irradiation comme mesure phytosanitaire (2014-007); révision de la NIMP 4: *Exigences pour l'établissement de zones indemnes* (2009-002); amendements de 2021 à la NIMP 5: *Glossaire des termes phytosanitaires* (1994-001).

- Un projet de traitement phytosanitaire: Traitement par irradiation contre *Pseudococcus jackbeardsleyi* (2017-027)

Période de consultation sur les projets de spécification (du 1^{er} juillet au 30 août 2023, 60 jours)

[18] Il n'y a actuellement aucun projet de spécification prévu pour la période de consultation de 2023.

Période de notification des protocoles de diagnostic (du 5 janvier au 20 février ou du 1^{er} juillet au 15 août 2023):

- Projet de protocole de diagnostic: *Mononychelus tanajoa* (2018-006);
- Projet de protocole de diagnostic: Genre *Ceratitidis* (2016-001).

Première consultation (du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023, 90 jours):

[19] Quatre projets de NIMP:

- Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences (annexe à la NIMP 38: *Déplacements internationaux de semences*) (2018-009);
- Réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire (2020-001);
- Annexe X, Déplacements internationaux de mangues (*Mangifera indica*), aux normes portant sur des marchandises et sur les mesures phytosanitaires correspondantes (2021-011);
- Amendements de 2023 à la NIMP 5.

[20] Deux projets de traitement phytosanitaire:

- Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Thaumatotibia leucotreta* (2017-029);
- Traitement par irradiation contre *Aspidiotis destructor* (2021-029).

[21] Quatre projets de protocoles de diagnostic:

- Révision du protocole de diagnostic 27 – *Ips* spp. (2021-004);
- Révision du protocole de diagnostic 5 – *Phyllosticta citricarpa* (McAlpine)Aa (2019-011);
- Révision du protocole de diagnostic 25 – *Xylella fastidiosa* (2021-003);
- Révision du protocole de diagnostic 09 – Genre *Anastrepha* (2021-002).

Deuxième consultation (du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023, 90 jours):

[22] Deux projets de NIMP:

- Projet d'annexe à la NIMP 37: Critères relatifs à l'évaluation des informations disponibles pour la détermination du statut d'hôte d'un fruit pour des mouches des fruits (2018-011);
- Amendements de 2022 à la NIMP 5 (1994-001).

[23] Un projet de traitement phytosanitaire:

- Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Thaumatotibia leucotreta* (2017-029).

4.2 Réunions prévues en 2023

- Réunions de mai et novembre du Comité des normes et réunion du CN-7;
- Groupes techniques:
 - Groupe technique sur les protocoles de diagnostic;
 - Groupe technique sur les traitements phytosanitaires;
 - Groupe technique sur le Glossaire;
 - Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises;
- Groupes de travail d'experts:

- Annexe «Inspection au champ (y compris inspection pendant la période de végétation)» à la NIMP 23 (2021-018);
- Révision de la NIMP 26 (*Établissement de zones exemptes de mouches des fruits [Tephritidae]*) (2021-010);
- Groupes de réflexion de la CMP:
 - Groupe de réflexion de la CMP sur l'aide alimentaire et les autres aides humanitaires;
 - Groupe de réflexion de la CMP sur les conteneurs maritimes;
- Autres réunions (en collaboration avec les membres d'autres équipes du secrétariat de la CIPV):
 - Groupe de réflexion de la CMP sur les effets du changement climatique sur la santé des végétaux (en collaboration avec l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui);
 - Ateliers régionaux 2023 de la CIPV (en collaboration avec l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui);
 - Équipe spéciale chargée des thèmes (Appel à propositions de thèmes 2023: normes et mise en œuvre) (en collaboration avec l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre).

4.3 Autres activités

- a) Supports pour l'appel à propositions de thèmes 2023: normes et mise en œuvre;
- b) Publication des NIMP adoptées:
 - corrections à insérer dans des NIMP adoptées;
 - groupes d'examen linguistique;
- c) Appels à candidatures d'experts et appels à transmission de documents de travail;
- d) Décisions prises par voie électronique;
- e) Consultation d'experts sur les protocoles de diagnostic (Groupe technique sur les protocoles de diagnostic);
- f) Ateliers et webinaires:
 - atelier sur les conteneurs maritimes, juin 2023;
 - webinaire sur les traitements phytosanitaires: présentation de nouvelles propositions et difficultés rencontrées dans le cadre de la recherche de traitements;
 - webinaire sur les protocoles de diagnostic concernant les organismes nuisibles qui touchent les végétaux: connaître son adversaire.

4.4 Liaison

[24] Au nom de la CIPV, certains membres de l'Unité chargée de l'établissement des normes mènent des activités de liaison avec, entre autres, les organisations suivantes²:

- Convention sur la diversité biologique (CDB);
- Autres conventions relatives à la diversité biologique;
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);
- Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction;
- Secrétariat de l'ozone (PNUE);
- Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires;
- Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers;
- OMC – Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS);
- Organisation maritime internationale (OMI);

² On trouvera davantage d'informations à ce sujet sur la page web <https://www.ippc.int/en/core-activities/external-cooperation/> (en anglais).

- Organisation mondiale des douanes (OMD);
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE).

5. Exécution du plan de travail 2023 de l'Unité chargée de la facilitation et de la mise en œuvre

(Examiné en novembre 2022 par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, qui en ont pris note)

5.1 Contexte

[25] Les Parties contractantes à la CIPV s'engagent à promouvoir la prestation d'une assistance technique aux autres Parties contractantes en vue de faciliter l'application de la Convention. En particulier, la CIPV promeut la fourniture d'un appui aux pays en développement en vue de renforcer l'efficacité de leurs organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et leur capacité de tirer profit d'échanges commerciaux sans risque. Elle promeut également la participation aux organisations régionales de la protection des végétaux, sur laquelle repose la coopération au service de la concrétisation des objectifs de la CIPV au niveau régional.

[26] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités supervise les activités relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités menées par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre du secrétariat de la CIPV.

[27] En outre, l'Unité appuie les projets du Programme de coopération technique (PCT) et les projets phytosanitaires de la FAO et, à cet égard, elle:

- contribue au renforcement des capacités et des infrastructures des ONPV au service de la protection des végétaux;
- promeut la prévention des différends;
- aide les Parties contractantes à mettre à jour leur législation phytosanitaire.

5.2 Stratégies: le plan de travail 2023 de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre est parfaitement conforme au Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030

[28] Les objectifs de mise en œuvre et de renforcement des capacités seront atteints grâce à:

- l'accent mis sur l'impact global par ordre de priorité: international, régional et national;
- la poursuite de la constitution d'une équipe solide et ayant le souci de la qualité, qui soutient et met en œuvre des idées novatrices;
- une coopération renforcée avec les parties prenantes afin de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles pour la mise en œuvre et le renforcement des capacités;
- une planification des travaux qui tient compte des ressources affectées et la mobilisation des ressources nécessaires.

5.3 Principales activités et réalisations¹¹

- **Gouvernance:** appui à la 17^e session de la CMP (2023), au Bureau, au Groupe de la planification stratégique, au Groupe de réflexion de la CMP sur la mise en œuvre des programmes de développement du Cadre stratégique et au Groupe directeur du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.
- Soutien aux **initiatives du secrétariat de la CIPV** (FAO – approche «Une seule santé», Groupe de travail chargé de la mobilisation de ressources, réunions de l'équipe de gestion).
- Appui au **Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités**, notamment aux réunions en présentiel et à distance, ainsi qu'à son sous-groupe (Observatoire de la CIPV) et à ses équipes (chargées des obligations des pays en matière de communication d'informations, des ressources mises à disposition, du commerce électronique, du Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre, des guides et des supports de formation, de l'évaluation des capacités

phytosanitaires, des projets, des thèmes, de *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* race tropicale 4 [TR4] et du web).

- Gestion de la **liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités** et présentation des recommandations du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à la CMP.
- Élaboration et mise en œuvre du **plan de travail de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre dans le domaine de la communication** (y compris les publications, les webinaires, les articles, les appels et les annonces), par l'intermédiaire de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui et du Système de gestion des flux de travaux.
- Actualisation, une fois par an, des **informations en ligne relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités**; contributions aux fins de la refonte du PPI par l'intermédiaire de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui; gestion des ressources mises à disposition.
- **Guides et matériel de formation**: publication de guides sur la planification des interventions d'urgence, le commerce électronique et le traitement couvert par la NIMP 15 et de directives pour la prévention de la TR4; lancement du travail d'élaboration de guides et de supports de formation: inspections fondées sur les risques et compétences attendues des spécialistes de la santé des végétaux; formulation d'un projet de spécification: l'audit dans le contexte phytosanitaire.
- **Gestion de projets** (ou contributions dans le domaine phytosanitaire): Chine, Union européenne (UE): mise en œuvre; UE: neuf évaluations des capacités phytosanitaires (pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe); UE: Cadre stratégique; Agence des États-Unis pour le développement international (USAID): Centre de gestion des urgences; projet de l'Agence allemande de coopération internationale (évaluation des capacités phytosanitaires du Sénégal); Japon. Appui à six évaluations des capacités phytosanitaires dans des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et du Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale (PRASAC) (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce). Appui à des projets de la FAO.
- **Observatoire de la CIPV**: l'étude sur le commerce électronique est lancée.
- Des **évaluations des capacités phytosanitaires** sont gérées et menées dans neuf pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (financement de l'UE), au Cambodge (financement de la Chine), au Sénégal (financement de l'Agence allemande de coopération internationale), à Sri Lanka (financement de la Chine) et dans les pays de la CEMAC (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce); une étude théorique des capacités phytosanitaires est réalisée.
- **Organismes nuisibles d'apparition récente**: participation aux activités du secrétariat de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne (Groupe de travail technique FAO/CIPV).
- **Projet du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce**: examen des dons aux fins de l'élaboration de projets et des dons aux fins de la réalisation de projets, et appui en la matière.
- Intégration, chaque année, des **procédures relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités dans le manuel y relatif** et publication, en mars, de l'édition 2023 du manuel.
- **Prévention des différends**: assistance fournie aux Parties contractantes en fonction des demandes.
- **Ateliers régionaux de la CIPV**: participation aux réunions préparatoires portant sur l'élaboration du programme et les présentations, organisation et tenue d'au moins deux ateliers régionaux par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre.
- Organisation et tenue d'une **formation avancée** (atelier en présentiel ou à distance dans le cadre de l'initiative «Une ceinture, une route»); mise en œuvre de démonstrations sur le terrain à Sri Lanka (mouches des fruits) et au Cambodge (R1 et TR4); coorganisation et tenue d'un atelier sur le commerce électronique avec l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (sous réserve de financements disponibles).

- Poursuite et développement de la **coopération extérieure** avec les organisations suivantes: Commission européenne, CAB International (CABI), Comité de liaison pour les fruits tropicaux et les légumes de contre-saison (COLEACP), Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), Global Express Association (GEA), Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, Union postale universelle (UPU) et OMD (pour le commerce électronique).

^[1] Sous réserve de la disponibilité des ressources en personnel indiquées ci-après. Programme ordinaire: P-4, P-2, G-4; en nature: P-4 (Canada), P-4 (France), appui à l'apprentissage électronique du Comité de liaison pour les fruits tropicaux et les légumes de contre-saison (COLEACP); projets: P-3 (financements de l'UE et de la Chine), P-3 (financement de la Commission européenne pour neuf évaluations des capacités phytosanitaires dans des pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe), P-2 (financement du Japon), consultants (financement de la Chine [un consultant], de la Corée [un consultant], du Centre de gestion des urgences de santé animale [deux consultants] et du fonds d'affectation multidonateurs-évaluation des capacités phytosanitaires et de la Commission européenne [un consultant]) et facilitateurs de l'évaluation des capacités phytosanitaires (financement de la Chine et de la Commission européenne); frais de fonctionnement du Programme ordinaire et des projets.

6. Plan de travail 2023 du groupe chargé de la solution ePhyto de la CIPV

6.1 Contexte

^[29] La solution ePhyto de la CIPV est un outil qui permet de passer de la version papier d'un certificat phytosanitaire à une version numérique. Grâce à cet échange électronique entre pays, les transactions commerciales sont plus sûres, plus rapides et moins onéreuses. Le certificat ePhyto est l'équivalent électronique d'un certificat phytosanitaire au format XML. Toutes les informations contenues dans la version papier sont présentes dans la version ePhyto. Les certificats ePhyto sont établis conformément à la NIMP 12 (y compris l'appendice 1).

6.2 Activités prioritaires en 2023

- **Financement pérenne d'ePhyto** – Il s'agit de démarrer la mise en œuvre de la solution de financement pérenne si celle-ci est adoptée par la CMP à sa 17^e session.
- **Contributions et appui aux projets d'analyse coût-bénéfice du Centre d'investissement de la FAO et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur ePhyto/la certification électronique** – Les résultats seront utilisés pour encourager les pays à participer et pour montrer les effets d'ePhyto en matière de facilitation des échanges.
- Tenue du **4^e colloque mondial consacré à ePhyto** au moyen de financements du Centre islamique pour le développement du commerce et de l'Agence allemande de coopération internationale, entre autres – Il s'agit de savoir si et quand ce colloque se déroulera.
- **Traduction du Système national ePhyto générique (GeNS) en russe (interface et manuels).**
- **Poursuite de l'intégration de fonctionnalités supplémentaires dans le GeNS.**
- **Organisation de formations destinées aux pays participants.**
- **Multiples certificats de signature électronique ou de sceau électronique pour chaque pays** – Il s'agit de faciliter l'utilisation de signatures électroniques ou de cachets électroniques relatifs au GeNS pour permettre l'accès au marché d'importation européen (les essais sont achevés et la fonctionnalité est ajoutée à la demande du Centre international de calcul des Nations Unies).
- **Participation facilitée de la Chine à ePhyto** – Des essais sont en cours et l'on prévoit que la *réception* de certificats ePhyto fonctionne à plein régime au printemps.
- **Poursuite de l'élaboration d'un mécanisme de coordination des activités menées avec la CNUCED et le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA)** – Il s'agit de faciliter les liens entre la plateforme ePhyto et la nouvelle «plateforme» SYDONIA. Cette activité progresse lentement, avec l'assistance de la Banque mondiale. Un essai devrait être mené aux Fidji en 2023 grâce à un financement de la Banque mondiale.
- **Poursuite de l'amélioration de la validation** (longueur et format).

- **Durcissement des critères d'usage** (afin d'éviter des envois massifs ou l'utilisation du service web par un seul pays) et **facilitation d'un usage plus large du système** par les nouveaux pays participant au GeNS.
- **Poursuite de la diffusion d'informations à l'intention de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales** – L'objectif est d'élargir l'utilisation de la plateforme ePhyto à d'autres échanges de certificats électroniques, ce qui permettra de faire baisser les coûts globaux de la CIPV s'agissant d'ePhyto et pourrait faciliter la mise en place d'un véritable conseil de gouvernance.
- **Poursuite des mesures prises aux fins de la participation de la Türkiye, des pays d'Europe de l'Est qui ne font pas partie de l'UE et des pays d'Asie centrale** (au moyen d'une collaboration avec le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale [CAREC] et les pays parties à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale [ALEEC], entre autres).
- **Des ateliers régionaux en présentiel** sont prévus cette année pour les pays parties à l'ALEEC et ceux du CAREC. Adhésion au GeNS facilitée ou renvoi vers la plateforme pour l'Azerbaïdjan, le Cameroun, l'Équateur, l'Eswatini, la Géorgie, le Kazakhstan, le Nigéria, la Thaïlande et le Togo, entre autres (au moyen d'une collaboration soutenue avec l'Alliance mondiale, le CAREC et USAID).
- **Finalisation de l'intégration du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et de la Zambie dans le système ePhyto** (au moyen d'une collaboration avec la Banque mondiale).
- **Poursuite des ateliers à l'intention des acteurs du secteur et des ONPV** (présentation au Ghana en février, pour commencer).
- **Mise en œuvre des modalités de la plateforme afin d'obtenir des avantages généraux supplémentaires (paiement électronique, autres systèmes nationaux, etc.)**.
- **Intégration du GeNS aux systèmes douaniers à guichet unique** – Le GeNS dispose d'un canal pour réaliser des envois vers les systèmes à guichet unique; il existe de nombreux systèmes à guichet unique autres que SYDONIA.
- **Démarches visant à relancer la collaboration avec l'OMD** – Cette initiative doit être conduite par l'équipe de la CIPV responsable d'ePhyto.

6.3 Activités en cours en 2023

- Réunions mensuelles à distance du groupe de travail du Groupe directeur ePhyto;
- Examens mensuels, avec le Centre international de calcul des Nations Unies, des dossiers à traiter et des demandes d'améliorations;
- Débats mensuels avec les présidents du Groupe consultatif sectoriel ePhyto;
- Points mensuels avec l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce;
- Participation au Comité consultatif du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce sur la certification électronique.

7. Ouvertures de crédits budgétaires

[30] Le budget proposé pour 2023, d'un montant total de 8,8 millions d'USD, prévoit une répartition révisée des ressources entre les quatre activités de base, afin de renforcer constamment le travail de la CIPV sur la gouvernance et les stratégies ainsi que sur l'établissement de normes, tandis que les activités de facilitation de la mise en œuvre, d'intégration et d'appui sont bien avancées.

8. Programme ordinaire de la FAO

[31] Il est prévu que les crédits attribués au Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2023 s'élèvent à 3,45 millions d'USD. Cette somme a été répartie entre les activités sans aucun déficit budgétaire (appendice 1).

9. Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV

Il est proposé que le Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV contribue au financement des activités à hauteur de 2,66 millions d'USD. Les dépenses de personnel représentent au total 49 pour cent de ce budget et les dépenses de fonctionnement devraient atteindre 51 pour cent (appendice 1). Il est important de noter que l'exécution des activités inscrites au budget au titre du Fonds fiduciaire multidonateurs est totalement tributaire de la bonne volonté des donateurs.

10. Projets de la CIPV

[32] Le budget affecté aux projets que le secrétariat de la CIPV doit mettre en œuvre en 2023 s'élève à 1,27 million d'USD (appendice 1). Les activités prévues dans le cadre des projets vont de la gouvernance à l'établissement de normes en passant par la facilitation de la mise en œuvre. Le secrétariat de la CIPV négocie actuellement la révision de plusieurs projets, notamment en raison de la pandémie de covid-19 et de l'impossibilité pour les Parties contractantes d'assister physiquement aux réunions de la CIPV.

11. Contributions en nature et autre appui fourni à la CIPV

[33] Les contributions en nature et les financements provenant d'autres sources (telles que le Programme des administrateurs auxiliaires de la FAO) attendues pour 2023 s'élèvent à 1,39 million d'USD. Les contributions non monétaires fournies au secrétariat par les Parties contractantes ou des organisations compétentes sont converties en valeur monétaire (USD) afin d'établir un budget dans le cadre d'une procédure transparente (appendice 1).

12. Conclusion et suggestions

[34] Le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2023 est le résultat d'une réflexion approfondie menée par le Bureau de la CMP et le Comité financier et par le secrétariat de la CIPV afin qu'il soit réalisable compte tenu de la pandémie de covid-19 et des évolutions et contraintes globales en matière de financement. Il prévoit les allocations budgétaires et les activités ciblées dont le secrétariat a besoin pour améliorer ses résultats, parvenir à de plus grandes réalisations et renforcer sa capacité de servir les Parties contractantes à la CIPV, compte tenu des ressources financières et humaines prévues.

[35] La CMP est invitée à:

- 1) *approuver* le Plan de travail et budget 2023 du secrétariat de la CIPV.